

Modalités d'inscription sur un chemin 2024

Comment s'inscrire sur un chemin ?

- Téléphoner au responsable qui informe et répond aux questions
- Envoyer à la trésorière l'adhésion à l'association et l'inscription à la route (virement de préférence ou chèque)
- Attendre la confirmation écrite du responsable.

Dates d'inscription :

- Dès réception du présent bulletin
- Jusqu'à 2 semaines avant le départ du chemin que vous aurez choisi
- Après ces dates, les désistements ne seront plus remboursés, sauf cas de force majeure justifié.

En cas de difficultés financières pour régler l'inscription à votre chemin, vous pouvez prendre contact avec la trésorière qui vous indiquera les possibilités d'aménagement de votre règlement.

Le montant de l'inscription aux chemins sert à la location du véhicule d'intendance, aux frais de préparation du chemin, de formation des accompagnateurs bénévoles et de l'assurance.

Renseignements téléphoniques directement auprès des responsables

Ne seront prises en compte que les inscriptions adressées à la trésorière

Anne-Marie COSCINO,

61 Chemin des Passons, Résidence la Clé des champs, Bât. K40, 13 400 AUBAGNE

tresor@cheminstgilles.fr

« Le pèlerinage a pour but de permettre à des hommes et des femmes de partir à la recherche de Dieu et de répondre à l'appel intérieur de Celui qui les inquiète et leur manque : le pèlerin est un mendiant de Dieu... Tous les pèlerins ne partent pas pour approfondir leur foi, mais tous peuvent prendre la route dans un état d'attente et d'abandon. » (extrait de la charte)

En adhérant à l'association, vous montrerez votre attachement à ses objectifs et à sa mission. Si vous avez déjà marché sur les chemins de saint Gilles, vous aimez recevoir régulièrement les bulletins de liaison avec les nouvelles des chemins et des pèlerins.

Pensez cette année à renouveler votre adhésion pour continuer à recevoir ce bulletin et les newsletters de l'association. Merci enfin à vous qui ne marchez plus, mais qui restez fidèles à l'association en renouvelant chaque année votre adhésion.

Le présent bulletin vous est remis en version papier. Si vous ne souhaitez le recevoir qu'en ligne, cochez la case « **Bulletin de liaison à m'envoyer exclusivement par l'internet** » sur le Formulaire d'adhésion 2024.

Il est également possible de télécharger le Bulletin en allant sur le site des Chemins de saint Gilles.